



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Information et protection des consommateurs

Question écrite n° 39656

Texte de la question

M Claude Lorenzini signale à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation et de la concurrence, que son attention a été appelée sur deux documents préparés par la direction générale de la concurrence et de la consommation et intitulés : l'un, « Code des pratiques loyales pour les escargots et les achatines » ; le second, « Notice technique relative aux conserves d'achatines ». Il s'avère que les organisations professionnelles les plus directement concernées expriment leur accord sur la teneur de ces textes. Des lors, il souhaite savoir si ceux-ci sont susceptibles d'être désormais rapidement enterminés par les décisions interministérielles auxquelles leur entrée en application resterait subordonnée.

Données clés

Auteur : [M. Lorenzini Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39656

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation et de la concurrence

Ministère attributaire : consommation et de la concurrence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1812